

Conseil de formation 23 juin 2021

Cette année, nous avons gagné du temps sur les bilans. Pas de bilan de la formation continue puisqu'elle n'a pas existé et pas de bilan de la formation initiale à ce jour. Pour l'administration s'il y a eu « quelques problématiques aiguës » (il faut comprendre burnout et démissions), globalement la formation des stagiaires a été « très satisfaisante ». Le SNUDI-FO ne partage pas ce constat qui ne repose sur aucun bilan, aucun questionnaire, aucune consultation (des PES ou des formateurs).



Le SNUDI-FO a dénoncé les conditions de formation des stagiaires tout au long de l'année mais aussi en cette fin d'année, car certains ont reçu une convocation pour la commission de titularisation suite à un avis réservé ou défavorable lors de l'oral inventé cette année par notre ministre M. Blanquer. Cet oral, source de stress et d'inquiétude supplémentaire est inacceptable ! Plus inacceptable encore, cette convocation, véritable douche froide pour des stagiaires ayant reçu tout au long de leur année de formation de très bons rapports des formateurs et de très bons résultats au M2.

L'administration s'est engagée à ne pas bloquer la titularisation d'un collègue qui serait dans ce cas qualifié « d'accident de parcours ».

Les résultats suite à la commission de titularisation seront connus le lundi 28 ou le mardi 29 juin. 32 stagiaires ont été convoqués au niveau académique. En Haute-Garonne, ce sont 13 collègues qui sont convoqués au rectorat.

Le SNUDI-FO soutiendra et défendra tout collègue qui se verrait refuser la titularisation suite à un avis réservé ou défavorable lors de cet entretien. **Contactez le syndicat si besoin.**

Le SNUDI-FO demandera une audience dès la rentrée de septembre pour partager avec l'administration les retours que nous en avons, faire remonter les revendications des collègues et obtenir des informations précises (nombre de démissions, redoublement, renouvellement ...).

Plan De Formation 2021-2022

L'administration nous a présenté son plan de formation pour l'année 2021-2022 intitulé « un PDF modeste mais réaliste ».

Ce plan de formation est « modeste mais réaliste » mais surtout il n'est pas réglementaire.

Il n'y aura pas 5 semaines de formation pour les directeurs, il n'y aura pas toute la formation REP+.

Nous le déclinerons en plusieurs points :

Formation continue

- Animations pédagogiques
- Constellations
- Formations avec remplacement

Formation initiale

FORMATION CONTINUE

Le SNUDI-FO a rappelé son attachement à la formation continue libre et choisie par les collègues. Il n'est pas tolérable que les IEN impose leur formation aux collègues qui doivent pouvoir choisir eux-mêmes. Nous avons exigé une formation librement choisie.

- **ANIMATIONS PÉDAGOGIQUES pour les 2/3 des enseignants**

Cette année encore il y aura 12h imposées.

- 6h **maths** (focale géométrie)

- 6h **français**

Et 6h libres.

- 6h **autre**

Les collègues pourront choisir sur toutes les propositions faites par les groupes départementaux. Il n'y aura pas de filtre des circonscriptions.

Pour l'administration, les premiers inscrits seront les premiers servis.

Cette méthode a déjà été contestée par le SNUDI-FO qui considère que la rapidité d'inscription n'est pas un critère de sélection.

Important : Si des collègues ont un projet commun, il faut avertir la circonscription pour une inscription commune par la circo.

IMPORTANT : Ces 6h libres seront imposées aux T1/T2/directeurs et dispositif EMILE (Enseignement d'une Matière Intégrée à une Langue Étrangère) qui auront une thématique précise.

- Les directeurs doivent avoir 2 jours de formation mais ce n'est pas possible pour l'administration (sic) donc il y aura seulement 1 journée avec remplacement + 6h prises sur les animations pédagogiques libres.

- Les T1 et T2 auront une formation minimale de 6h (3h savoir nager/ 3h inclusion (SDEI)). L'année prochaine, les T2 auront une formation sur le « savoir rouler ».

- Dispositif EMILE (15 nouveaux dispositifs sur le département). Il y aura 1 journée avec remplacement + 6h prises sur animations pédagogiques libres.

IMPORTANT :

L'administration précise que les « deux demi-journées (ou un horaire équivalent), prises en dehors des heures de cours, pourront être dégagees... » seront laissées au choix des équipes.

Le SNUDI-FO rappelle que ces 2 demi-journées « **pourront être dégagees** » mais ne sont pas obligatoires.

La journée de solidarité sera ciblée sur la réécriture du projet d'école et imposée aux équipes. **Parce que tout travail mérite salaire, parce que le travail forcé est interdit, FO demande toujours l'abrogation de cette journée de travail obligatoire non rémunérée ! De plus aucun thème ne peut être imposé par la hiérarchie, mais uniquement des propositions, ce qui laisse toute latitude, de manière individuelle ou collective, de décider du ou des thèmes de travail.**

- **CONSTELLATIONS pour 1/3 des enseignants**

Les implantations de 3 CPC au lieu de 2 dans les circonscriptions l'ont été pour les constellations. Les 30h de formations seront réparties de la manière suivante :

- 18h prises sur les animations pédagogiques
- 12h prises sur temps classe (6h en co- intervention et 6h avec remplacement)

Toutes les constellations seront positionnées en priorité sur les écoles REP+ pour compenser la perte des pondérations de cette année ! Inacceptable pour le SNUDI-FO !

Il n'y a aura pas de directeurs, de T1, de T2 et de dispositifs EMILE dans les constellations cette année.

A minima et comme l'an dernier, nous avons exigé que ce dispositif soit soumis au volontariat des collègues et qu'il ne soit pas imposé par les IEN. L'administration a refusé au prétexte d'une pseudo rotation organisée et surtout d'une volonté de former massivement. Nous avons soulevé le problème de rotation des enseignants dans les circonscriptions. M.l'IEN-A a admis que certains pourraient participer plusieurs années de suite aux constellations, que d'autres n'y participeraient pas en arguant qu'il fallait une cohérence sur un territoire (circonscription).

Ce fonctionnement par territoire n'est pas acceptable !

Le SNUDI-FO rappelle sa revendication d'abandon des constellations qui ne sauraient se substituer aux 18h d'animations pédagogiques telles que définies dans nos obligations réglementaires de service et qui s'inscrivent dans la logique de flicage, d'évaluation permanente des personnels du décret PPCR qui introduit la notion « d'accompagnement ».

NOUVEAU : L'administration nous a informé que pour les 6h avec remplacement, les collègues seraient remplacés cette année par les TR formation continue. Un calendrier précis des « visites croisées » sera établi et les TR formation continue seront alors gérés par les circonscriptions.

- **FORMATION AVEC REMPLACEMENT**

- **FID 2020/2021** : 2 semaines de formation au lieu de 5 semaines
- **FID 2021/2022** : 4 semaines de formation au lieu de 5 semaines
- **FCD** : 1 journée prise en charge par les circo
- **REP +** : 18 demi-journées de pondération seulement. Le calendrier sera modulé.

Les brigades REP+ de l'année dernière seront aussi brigades REP+ cette année s'ils sont volontaires. Les 3 jours de formation supplémentaire ne pourront pas être mis en place cette année.

- **Constellations** : 6h par collègue
- **CAFIPEMF** : 2 semaines avec remplacement (INSPE 1 semaine et dans classe formateur 1 semaine)

+ 1 semaine sur vacances octobre à l'INSPE + 2 semaines sur mercredis matin et après-midi + 2 jours pendant la semaine de prérentrée des PES en août.

- **CAPPEI** : même format qu'en 2020-2021

L'administration nous dit à plusieurs reprises ne pas pouvoir faire plus (formation des directeurs, suppression des 3 jours de formation supplémentaire en REP+...) mais aucun poste de remplaçant n'a été créé !

Le SNUDI-FO demande le recrutement immédiat et massif d'enseignants titulaires !

Pour le SNUDI-FO, le plan de formation 2021-2022 est sûrement modeste mais il est surtout non

réglementaire. La formation proposée dans notre département doit respecter la réglementation et permettre aux collègues de se former sur du temps de travail.

**Le SNUDI-FO exige une vraie formation choisie librement sur temps classe ou déductible des 108h !
Le SNUDI-FO exige un plan de formation basé sur la liberté et non sur l'austérité !**

FORMATION INITIALE

Pour l'année 2021-2022 il y aura des étudiants contractuels alternants, des étudiants non alternants et des PES « classiques ».

- **ETUDIANTS CONTRACTUELS ALTERNANTS**

→ Temps classe réparti de la manière suivante :

6h/semaine + 3 semaines de stage massé dans une autre école (1 semaine en P2 + 2 semaines en P3)

(Pour les écoles à 4 jours et demi il faut ajouter 1 mercredi par mois à la journée de classe hebdomadaire pour atteindre le 1/3 temps classe.)

IMPORTANT : Pendant les stages, les alternants ne pourront pas effectuer leur temps classe et les directeurs devront prendre la classe à temps plein. Les 3 jours seront récupérés (en septembre, décembre et juin). ***Nous contacter si cela pose problème dans l'organisation de l'école.***

→ Supports : (tous ne seront peut-être pas pourvus)

Il y a 74 berceaux alternants définis à ce jour, sur les décharges de direction à 25 %.

→ Affectations

Fin juin auront lieu les entretiens pour les M2 alternants (82 volontaires à ce jour).

Environ 70 alternants seront retenus et dispatchés début juillet. Les critères retenus pour leur affectation sont les notes du 1^{er} semestre de M1, si l'étudiant est boursier ou non et la situation familiale.

Finalement certains M2 alternants seront sur des postes avec des Petite Section car l'administration s'est rendu compte que c'était inévitable avec les classes des directeurs en maternelle.

Ils connaîtront leur affectation définitive en même temps que les TS car les berceaux restants seront reversés aux TS. Les écoles doivent être averties en amont par les circonscriptions.

L'objectif annoncé de l'administration cette année est d'affecter tout le monde avant le 5 juillet.

→ Rentrée

L'accueil des M2 alternants sera le même que celui pour les PES (voir ci-dessous).

- **PES**

→ Les berceaux PES sont connus mais ne seront pas tous pourvus. (Voir sur notre site)

→ Temps classe réparti de la manière suivante :

L'architecture de cette année sera similaire à celle de l'an passé avec 2 PES sur un support et une alternance 15 jours / 15 jours.

→ Affectation

Cette année encore les règles d'affectation ne changent pas. Les PES seront affectés dans l'ordre du rang au concours et les redoublants/ prolongés choisiront en premier.
Il n'y aura pas de réunion en présentiel, tout sera géré par mail.

→ Rentrée

Une semaine d'accueil sera organisée fin août (non obligatoire).

Une réunion avec le recteur en visio le 25 août.

Une réunion en présentiel avec le DASEN et l'IEN-A.

Un accueil en circonscription.

4 ½ journées avec les PEMF.

Les 2 PES seront en binôme sur leur classe les 2 et 3 septembre. Deux journées de tuilage sont prévues les vendredis 10 et 17 septembre.

Les PES et les M2 alternants qui en feront la demande pourront être déchargés des APC.

Le ministre Blanquer met en place à marche forcée la réforme des concours enseignants.

Cette réforme, qui permettrait au ministère une économie de 9000 postes rien qu'avec l'année de stage à temps plein, permet d'affecter des étudiants contractuels payés au lance-pierre sur des postes en responsabilité en lieu et place d'enseignants fonctionnaires d'Etat recrutés sur concours.

Pour le SNUDI-FO, cette réforme d'austérité, lourde de conséquence sur les postes et le mouvement, doit être retirée !